



Vos réf

Nos réf.

Votre correspondant

Magali GLOUDEN - 063/500.100 -
enseignement-aid@attart.be

Objet : Repas scolaires - Organisation à la rentrée 2023-2024

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

A l'approche de cette fin d'année scolaire, nous vous informons de la modification administrative qui interviendra dès la rentrée scolaire prochaine dans l'organisation des repas.

En effet, dès le 28 août 2023, nous vous demanderons de bien vouloir inscrire vos enfants aux repas (tartines, repas chauds, potages) **via la plateforme Quick Lunch** disponible sur votre ordinateur ou encore sur votre smartphone.

Utilisation du portail web-www.quickschool.be :

- 1) Cliquez sur le bouton <ACCES PORTAIL> qui se situe sur le haut, à droite.
- 2) Entrez l'adresse mail et le mot de passe **qui vous seront envoyés par mail dans quelques jours** cliquez ensuite sur <SE CONNECTER>.
- 3) Cliquez sur le bouton <REPAS>. (Si un seul enfant, vous arrivez directement sur le choix des dates et si plusieurs enfants, choisissez l'enfant concerné).
- 4) Cliquez sur le bouton <FILTRER> afin de prendre une période moins longue ou plus longue. Choisissez le libellé que vous souhaitez voir, ainsi que les jours. Cliquez à nouveau sur <FILTRER> afin que vos choix soient pris en compte.
- 5) Cochez les repas que vous souhaitez prendre. Si le repas apparaît grisé, c'est que la date limite de réservation est dépassée. Si le repas apparaît sur fond bleu et écriture blanche il est sélectionné.
- 6) Quand le choix est fait, cliquez sur le bouton <VALIDER>.
- 7) Si votre mail est configuré sur votre smartphone, vous recevrez dans les minutes qui suivent, un mail de confirmation de réservation de repas.
- 8) Si vous avez un autre enfant, il suffit de recommencer la procédure.

Utilisation de l'application smartphone - Quick School Suite

- 1) Entrez l'adresse mail et le mot de passe **qui vous seront envoyés par mail dans quelques jours** cliquez ensuite sur <SE CONNECTER>.
- 2) Cliquez sur le bouton <REPAS>. (Si un seul enfant, vous arrivez directement sur le choix des dates et si plusieurs enfants, choisissez l'enfant concerné).
- 3) Choisissez la période et ensuite la ou les dates souhaitées :
 - a) Si le repas apparaît sur fond bleu et écriture blanche sont sélectionnés
 - b) Si le repas apparaît grisé, c'est que la date limite de réservation est dépassée.
- 4) Lorsque les repas sont sélectionnés, cliquez sur le bouton <Valider les modifications>.
- 5) Si votre mail est configuré sur votre smartphone, vous recevrez un mail de confirmation de réservation de repas
- 6) Si vous avez un autre enfant, il suffit de recommencer la procédure.

Nous vous demandons d'inscrire vos enfants semaine par semaine, ou pour une période plus longue. Pour les parents qui avait leur(s) enfant(s) en forfait à l'année il vous est maintenant possible de les réserver **via la plateforme QUICK LUNCH**. Pour une bonne organisation, votre réservation doit impérativement se faire le jeudi de la semaine qui précède avant midi.

Exemple : pour commander les repas de la semaine du 28/08 au 01/09, vous pouvez réserver via la plateforme Quick Lunch entre le 24 et le 27 aout midi au plus tard.

De même, l'annulation d'un repas doit impérativement être signalée au service enseignement, à Madame Magali GLOUDEN (063/500.100 - enseignement-aid@attert.be) au plus tard à 9h00. A défaut le repas vous sera facturé.

Concernant le paiement des repas, ceux-ci vous seront facturés chaque mois.

Les tickets repas que vous avez encore à votre disposition vous seront remboursés.

Nous vous remercions de bien vouloir noter que les comptes sur lesquels vous effectuez actuellement les paiements seront clôturés.

Nous vous remercions également de votre collaboration. Nous restons à votre écoute et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général,


Ch. VANDENDRIESSCHE

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


J. ARENS